



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône

# PROCES-VERBAL

Comité syndical du

06 Juillet 2023

17 H 30

À Potelières

Juillet 2023

---

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - [accueil@abceze.fr](mailto:accueil@abceze.fr) - [www.abceze.fr](http://www.abceze.fr)  
Établissement Public Territorial de Bassin

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 22/03/2023

**ACTIONS**

**Point 1 :** Modification du plan de financement pour les opérations repères de crues et maintien du caractère opérationnel des PCS,

**Point 2 :** Acquisitions foncières et démarrage des travaux sur le Nizon avant conventionnement de l'Agence de l'Eau,

**Point 3 :** Dossier préliminaire pour l'émergence d'un « SAGE »,

**Point 4 :** Demande de reconnaissance de l'extension du périmètre d'AB Cèze en tant qu'EPTB,

**FINANCES**

**Point 5 :** Création d'une régie d'avances,

**Point 6 :** Décisions modificatives : Etudes réduction du risque inondation BV Claysse, Baumes, Destel et eaux souterraines,

**PERSONNEL**

**Point 7 :** Suppression poste rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe – actualisation du tableau des effectifs du personnel,

**Point 8 :** Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission contrat de rivière,

**Point 9 :** Plan de formation 2023,

**Point 10 :** Concertation eau et changement climatique,

---

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, R. BOUSSAC, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, P. DUMAS, C. VIGOUROUX, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, R. ALZAS

**Etaient absents Mesdames et Messieurs :**

JC. REY, S. BAYART, R. CHAPUY, JC PAYAN, JP DE FARIA, D. SERRE, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, P. DE LA RUE DU CAN, J. OLIVA, R. LAIGNEL

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur CHAPUY Raymond a donné pouvoir à Monsieur TRICHOT Benoit.

**Assistaient au Comité Syndical :**

- Monsieur SOHIER Laury, Directeur ABCèze,
- Madame CLAVEL Maud, Directrice adjointe ABCèze
- Madame MATON Sandra, Responsable administratif et financier AB Cèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Chargé de mission milieux aquatiques ABCèze

**Quorum :**

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	14

Le Président ouvre la séance à 17 H 50 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents, ce jour.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu de la séance du 22/03/2023, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

**Approuvé à l'unanimité.**

## ACTIONS

### Point 1 : Modification du plan de financement pour les opérations repères de crues et maintien du caractère opérationnel des PCS

#### Opération de fourniture et de pose de repères de crue

Le Président explique que les repères de crues constituent des marques matérialisant les crues historiques d'un cours d'eau afin de promouvoir la culture du risque d'inondation. Les crues majeures récentes ayant eu lieu sur le bassin de la Cèze n'ont pas été, à ce jour, matérialisées, notamment l'évènement du 03 octobre 2021 sur le Luëch. Une prospection et une sélection de sites ont été réalisées juste après la crue. Cette année, il est prévu de faire fabriquer et de poser 5 repères de crue sur le Luëch.

Le Président explique qu'il convient d'actualiser le plan de financement comme suit :

Financeurs	Ancien plan de financement		Nouveau plan de financement	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Etat	2 500,00	50%	4 000,00	80%
Région Occitanie – Pyrénées - Méditerranée	1 000,00	20%		
<b>Sous-total :</b>	3 500,00	70%		
<b>Fonds propres</b>	1 500,00	30%	1 000,00	20%
<b>Total</b>	5 000,00	100%	5 000,00	100%

**Discussions :** Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

#### Maintien du caractère opérationnel des PCS

Le Président rappelle que le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône dispose de 6 systèmes d'endiguement, concernant principalement 7 communes. Afin d'anticiper le risque de rupture de ces ouvrages, il est important de tester l'efficacité des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). L'objectif de cette année est de réaliser des exercices de simulations liés à une crue majeure de la Cèze et du Rhône au niveau de ces communes. Par ailleurs, 7 communes du territoire sont souvent exposées au risque d'inondation. Disposant également de PCS, il y sera mené des exercices de gestion de crise afin de tester la réactivité de l'équipe communale chargée de la gestion de crise et anticiper les situations dangereuses pour

assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Il précise qu'AB Cèze accompagnera les 14 communes dans la mise en œuvre de cette action, avec une enveloppe de 28 000 euros TTC. A la suite de ces exercices, sera organisée une journée consistant à relever les défaillances et partager les ressentis des élus et du personnel communal.

Il explique que le FEDER financera l'action à hauteur de 80 %. Ce financement nécessite de modifier le plan de financement adopté lors du comité syndical du 15/02/2022.

Financeurs	Ancien plan de financement		Nouveau plan de financement	
	Montant	Taux	Montant	Taux
<b>FEDER</b>	8 400,00	30%	22 400,00	80%
<b>Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée</b>	5 600,00	20 %		
<b>Communes</b>	14 000,00	50 %		
<b>Sous-total :</b>	<b>28 000,00</b>	<b>100%</b>		
<b>Fonds propres</b>	-	0%	5 600	20%
<b>Total</b>	<b>28 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>28 000,00</b>	<b>100%</b>

**Discussions :** Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point 2 : Acquisitions foncières et démarrage des travaux sur le Nizon avant conventionnement de l'Agence de l'Eau

### Acquisitions foncières

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de renaturation du Nizon, des acquisitions foncières sont nécessaires afin de réaliser le projet. Il convient d'acquérir les parcelles suivantes moyennant un prix total de 88 566 €, pour une contenance totale de 1ha 37a et 32ca :

Propriétaire	Section	Num	Commune	Lieu dit	Nature	Contenance parcelle	Emprise projet (ha,a,ca)	total €
M OBERLE Jean Mme OBERLE Liliane	D	511	Lirac	Le Claud	Terre sol	30a 91ca	2a 39ca	12 428
M et Mme BOULAIRE Bruno	D	431	Lirac	Le Claud	Sol	30a 94ca	2a 47ca	32 000
M Bel Jean-Francois Mme BEL Sophie	A	485	Lirac	La Parran	Terre	14a 62ca	1a 52ca	
M Bel Jean-Francois Mme BEL Sophie	A	484	Lirac	La Parran	Lande	14a 30ca	0a 07 ca	3 759
M CHABAUD Christophe	A	402	Lirac	La Parran	Terre	1a 44ca	1a 44ca	461
M et Mme CHABAUD Gérard	A	380	Lirac	La Sausière	Vigne	8a 00ca	0a 30ca	
M et Mme CHABAUD Gérard	A	381	Lirac	La Sausière	Vigne	18a 20ca	0a 55ca	2 184
M CHABAUD Grégory	A	784	Lirac	La Sausière	Terre	43a 50ca	1a 10ca	2 376
M CHABAUD Christophe	A	785	Lirac	La Sausière	Vigne	73a 25ca	2a 14ca	2 503
M CHABAUD Christophe	A	785	Lirac	La Sausière	Terre	17a 40ca	0a 28ca	790
Mme LAURENT Martine	A	481	Lirac	La Parran	Vigne	67a 50ca	2a 36ca	2 920
Mme LAURENT Martine	A	480	Lirac	La Parran	Vigne	68a 80ca	4a 43ca	1 526
M BLANC Jean-Michel	A	357	Lirac	La Sausière	Terre	24a 40ca	2a 00ca	768
Mme TESTE Sylvana	A	369	Lirac	La Sausière	Vigne	11a 50ca	0a 12ca	
Mme TESTE Sylvana	A	370	Lirac	La Sausière	Vigne	22a 10ca	1a 58ca	
Mme TESTE Sylvana	A	371	Lirac	La Sausière	Vigne	22a 10ca	0a 35ca	1546
M RAOUX Jocelyn	A	373	Lirac	La Sausière	Jardin	2a 70ca	2a 70ca	2 193
M RAOUX Jocelyn	A	374	Lirac	La Sausière	Vigne	3a 60ca	3a 60ca	2 757
M RAOUX Jocelyn	A	377	Lirac	La Sausière	Vigne	6a 20ca	6a 20ca	1 048
M DUMOULIN Guillaume	A	378	Lirac	La Sausière	Vigne	31a 50ca	0a 80ca	1 574
M TESTE Cédric	A	379	Lirac	La Sausière	Vigne	42a 30ca	1a 82ca	3342
Mme BOULAIRE Isabelle	A	403	Lirac	La Sausière	Jardin	2a 29ca	1a 27ca	
Mme BOULAIRE Isabelle	A	405	Lirac	La Sausière	Pré	3a 15ca	1a 29ca	
Mme BOULAIRE Isabelle	A	409	Lirac	La Sausière	terre	7a 86ca	1a 93ca	969
Mme BOULAIRE Isabelle	A	412	Lirac	La Sausière	Vigne	4a 04ca	0a 7ca	
Mme BOULAIRE Isabelle	A	416	Lirac	La Sausière	Vigne	1ha 37a 32ca	20a 00ca	13 422

Le Président souligne que ces acquisitions ont fait l'objet d'une intense négociation avec les propriétaires riverains. Ces montants ont été évalués sur la base du protocole d'expropriation SDAPI par AB Cèze et approfondis sur certaines parcelles par un expert en négociation foncière.

**Discussions :** Après cette présentation, les élus engagent le débat.

Les élus souhaitent connaître la superficie acquise ainsi que le financement accordé.

M. SOHIER précise que les acquisitions sont financées à 80 % dont 70 % par l'Agence de l'Eau et 10 % par la Région Occitanie. Elles représentent une superficie de terrains de 8 925 m<sup>2</sup>.

Monsieur VARIN D'AINVELLE souhaite savoir si les terrains vont être utilisés prochainement.

Monsieur TRICHOT indique que les propriétaires verront rapidement l'intérêt de ces acquisitions puisque l'attribution du marché est prévue fin juillet 2023 avec un démarrage de travaux en octobre 2023. Il se satisfait de la concrétisation du projet de Lirac sachant qu'il était porté par le SMABVGR depuis 2008. Il a été ensuite transféré à ABCèze en 2018.

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôture le débat.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Point 3 : Dossier préliminaire pour l'émergence d'un « SAGE »**

---

Le Président expose l'intérêt plutôt positif des membres du Comité de Rivière pour la mise en place d'un SAGE. En effet, la grande majorité des membres du Comité de rivière, consultés par entretien individuel, sont favorables à la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE - (91%) et d'une Commission locale de l'eau – CLE - (94%) sur le territoire. La majorité des membres priorisent la gestion quantitative de la ressource en eau comme enjeu principal. Le SAGE est perçu comme un outil permettant de mieux appréhender les enjeux en particulier de cette thématique. Il serait complémentaire aux programmes d'actions déjà en œuvre sur le bassin versant.

Il précise que le périmètre du SAGE couvre les bassins versants de la Cèze, de l'Arnavé, du Nizon et du Malaven et les communes de l'axe Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon, sur 1 430 km<sup>2</sup>. Il recoupe 3 départements (le Gard, l'Ardèche et la Lozère), 2 régions (Occitanie et Auvergne- Rhône-Alpes) et comprend 8 EPCI et 111 communes.

Il explique que ce périmètre permet d'assurer une cohérence amont/aval et de renforcer les liens et la solidarité entre des territoires éloignés et spécifiques tels que l'amont du bassin, la moyenne vallée et l'aval du bassin. Le dossier préliminaire pour l'émergence d'un SAGE justifie la pertinence de ce périmètre par :

- Un périmètre présentant une cohérence hydrographique optimale,
- Un périmètre concerté, en adéquation avec le périmètre d'ABCèze, EPTB,
- Un périmètre favorisant une gestion opérationnelle,
- Un périmètre pour une concertation au plus proche des territoires,
- Un périmètre sans superposition de SAGE limitrophes,
- Un périmètre regroupant des enjeux homogènes.

Le Président mentionne que le Grand Avignon ne souhaite pas intégrer le périmètre du SAGE. Ce dernier ne présentant pas d'enjeux. Cette extension alourdirait la démarche sans aucune plus-value. Une convention ABCèze/Grand Avignon, pour une bonne cohérence et harmonisation amont/aval des actions sur le Malaven et son exutoire, la roubine du Grès, devra être envisagée.

Le Président explique qu'une commission locale de l'eau présenterait de nombreux intérêts :

- La prise en compte de l'eau à l'échelle du bassin versant dans une cohérence amont aval et dans le respect des principes de solidarité de bassin,
- Un véritable « parlement de l'eau » permettant de réunir l'ensemble des acteurs et usagers autour de la table,
- Un lieu d'écoute et d'échange permettant de faciliter la compréhension de chacun, de trouver des compromis et d'anticiper les conflits d'usages,
- Une instance de validation et de décision pour la mise en œuvre d'une politique locale adaptée aux enjeux du bassin,

- Une occasion d'être entendu via une instance reconnue et légitime, dont la voix pèse d'avantage qu'un comité de rivière.

Il indique qu'une préfiguration de CLE est proposée après concertation des membres du Comité de rivière.

Elle serait composée de 49 membres, répartis comme suit :

<b>COLLEGES</b>	<b>Nbre</b>
Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	25
Collège des usagers, organisations professionnelles et associations	16
Collège des représentant de l'Etat et de ses établissements publics	8
	<b>49</b>

Il précise que conformément à la réglementation, le nombre de membres du collège des élus est bien supérieur à 50%, celui des usagers à 25%.

Le Président indique que la composition de la CLE sera arrêtée par Madame la Préfète du Gard. Afin de réduire les délais, il sera demandé à ce que l'arrêté préfectoral de création de la CLE soit pris concomitamment avec celui de la délimitation du périmètre. La prise de l'arrêté préfectoral de périmètre puis de la CLE permettra à cette dernière de se réunir afin de mettre en place ses instances et désigner une structure porteuse.

L'EPTB AB Cèze, dont la labellisation sera actualisée sur le périmètre du SAGE, est pressentie pour être structure porteuse. L'EPTB assurera l'animation, le secrétariat administratif et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE. A ce titre, AB Cèze devra mettre à la disposition de la CLE, un animateur SAGE. Celui-ci pourra être financé à :

- 50% par l'Agence de l'Eau sur la durée d'élaboration et de mise en œuvre,
- 20% par la Région Occitanie pendant 5 ans.

Le Président explique que la part d'autofinancement pour le poste d'animateur et les études seront financées par l'EPTB sur la part mutualisée à l'échelle du bassin versant.

**Discussions :** Après cette présentation, les élus engagent le débat.

M. TRICHOT profite pour remercier M. REYDON pour son assiduité et sa disponibilité pour représenter le Syndicat, lors des réunions organisées dans les locaux de la Préfecture de la Lozère, sur la problématique de la ressource en eau.

M. DUMAS revient sur la phrase de la présentation du SAGE à savoir : « partager la connaissance actuelle et future liée à la ressource en eau ». Il explique que le Syndicat mixte Cèze-Auzonnet est en charge de l'eau potable (traitement, adduction, distribution) et est composé de 9 communes dont Rochegude. Il fait le constat que la ressource n'est pas bien prise en considération dans le Schéma Directeur de l'Eau, qu'il n'y a pas de connaissance précise de la ressource en eau au regard des volumes d'eau pompés en période estivale.

Monsieur DUMAS craint le manque d'anticipation sur la gestion de la ressource en eau. Pour lui, il est nécessaire de connaître la quantité disponible d'eau pour répartir les quantités à redistribuer entre les usagers.

Mme CLAVEL précise que le SIVOM peut également lancer des études sur la ressource, spécifique à son territoire. Elle indique qu'AB CEZE dispose de données de connaissances générales, qui peut-être ne correspondent pas au niveau de précision souhaité par le SIVOM.

Pour conclure, en sus de la problématique de la quantité de la ressource en eau, M. DUMAS s'interroge, sur la qualité de l'eau dans les années à venir. Il s'inquiète sur la façon dont la ressource sera gérée.

Au regard de ces observations, M. TRICHOT met en évidence la nécessité de l'émergence d'un SAGE.

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôt le débat.

Ils valident le dossier préliminaire pour l'émergence d'un SAGE sur le périmètre proposé,

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point 4 : Demande de reconnaissance de l'extension du périmètre d'ABCèze en tant qu'EPTB**

---

Le Président rappelle que l'arrêté préfectoral coordonnateur RMC, n°13-015 du 14 janvier 2013, reconnaît le périmètre d'intervention du syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (Syndicat mixte ABCèze) en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Il explique que la nouvelle compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) a nécessité de réfléchir à une nouvelle organisation de la compétence locale de l'eau à une échelle pertinente dépassant l'échelle administrative des EPCI.

Depuis 2018, le périmètre d'intervention du syndicat mixte ABCèze s'est élargi aux petits affluents du Rhône (Arnave, Nizon, Galet, Malaven) et aux communes de l'axe Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon.

Depuis, les différents programmes élaborés par ABCèze et labellisés par le comité d'agrément intègrent ce nouveau périmètre de gestion : 2<sup>ème</sup> phase du contrat de rivière 2019-2024. Un dossier préliminaire pour l'émergence d'un SAGE propose ce périmètre comme périmètre le plus cohérent pour répondre aux enjeux de l'eau.

Le Président précise qu'il convient de présenter une demande de reconnaissance de l'EPTB sur son nouveau périmètre : la Cèze et ses affluents, l'Arnave, le Nizon/Galet, le Malaven et les communes de l'axe Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon en application de la délibération du comité syndical d'ABCèze du 06 juillet 2023.

Il explique que cette demande a pour objectif :

- De renforcer le choix d'un périmètre cohérent pour une gestion globale de l'eau,
- D'harmoniser le périmètre sur lequel les compétences GEMAPI ont été transférées au périmètre de l'EPTB.

Elle s'inscrit dans le respect des critères de l'article R. 213-49 du code de l'environnement :

- Cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave (...)
- Adéquation entre les missions définies par ses statuts et le périmètre (...)
- Nécessité de disposer des capacités techniques et financières en cohérence avec la conduite des missions
- Limitation de la superposition du périmètre d'intervention d'un établissement public avec celui d'un autre établissement public de sa catégorie, (...)

**Discussions :** Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **Point 5 : Création d'une régie d'avances**

---

Le Président indique qu'afin de faciliter les paiements en ligne et permettre le règlement de menues dépenses nécessaires au bon fonctionnement du syndicat, il est proposé de créer une régie d'avances.

La régie fonctionnerait du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 700 € (sachant que le montant maximum de l'avance est fixé au quart du montant prévisible des dépenses annuelles soit 2 800 €/an).

Il précise que le comptable public assignataire a émis un avis conforme en date du 07/06/2023.

**Discussions :** Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point 6 : Décisions modificatives : Études de réduction du risque inondation BV Claysse, Baumás, Destel et eaux souterraines**

- Etude de réduction risque inondation bassins Claysse, Baumás, Destel (ET38) :

Le Président rappelle que les communes du bassin de la Claysse et des vallats de Baumás et Destel ne disposent pas, à ce jour, de connaissances précises de l'aléa inondation. Il précise que ces secteurs sont souvent impactés par des crues importantes, pouvant générer des dommages considérables, notamment la coupure des axes routiers principaux (RD980), retardant l'accès des premiers secours. Aussi, la commune de Génolhac est également exposée au risque d'inondation pourtant et ne dispose pas d'un PPRI.

Il est donc apparu indispensable de disposer d'une meilleure connaissance du risque d'inondation sur ces secteurs afin de développer par la suite des actions d'information préventive et de proposer des actions de réduction du risque. Le Président indique que sur les bassins versants de la Claysse et de Destel, en 2023, il est prévu, dans un premier temps, d'initier une étude du risque historique (crue de référence : 2002) ou hydromorphologique et dans un second temps, de mener une étude du risque statistique permettant d'obtenir une modélisation hydraulique et caractériser l'aléa. Il souligne, par ailleurs, que sur le sous-bassin versant de Baumás et sur le secteur de Pont de Rastel (Génolhac), une modélisation hydraulique est prévue. Elle permettra de caractériser l'aléa, évaluer ses impacts sur les enjeux et proposer un plan d'action adapté. Il explique qu'un montant total de 180 000 euros TTC sera ainsi affecté afin de mener à bien l'ensemble des études prévues en 2023.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

<b>PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 180 000 € TTC</b>		
Financiers	Montant	%
Etat	90 000,00	50%
Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée	36 000,00	20%
Sous-total :	126 000,00	70%
Fonds propres	54 000,00	30%
Total	180 000,00	100%

M. TRICHOT rappelle que l'inscription des dépenses liées à l'étude de réduction risque inondation BV Claysse, Baumás, Destel, s'élève à 180 000 € TTC dans la fiche action PAPI III. Au budget prévisionnel 2023, il a été budgété 90 000 € en dépenses et 90 000 € en recettes (50 % Etat, 20% Région, 30% ABCèze).

Pour permettre la réalisation de l'action dans sa globalité, le Président propose d'augmenter les dépenses au 617 « Etudes et recherches » à hauteur de 90 000 € et les recettes pour la même somme, soit 90 000 € afin d'arriver à une dépense globale de 180 000 € TTC.

- Etude eaux souterraines (ET28) :

Dans le cadre des analyses complémentaires sur la connaissance des eaux souterraine, le Président explique qu'en raison du déficit de pluie, le suivi de l'injection des colorants devra se prolonger de 2 mois. Le coût supplémentaire est estimé à 15 000 €.

- Modifications budgétaires

Pour permettre la réalisation financière tant de l'étude de réduction risque inondation BV Claysse, Baumás, Destel, que du complément de prestation de l'étude eaux souterraines, il propose de réaliser les écritures comptables suivantes :

### **Virements de crédits**

#### **CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
011 / 617 / ET38	Etudes et recherches	27 000,00
011 / 617 / ET28	Etudes et recherches	3 000,00
<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
011 / 611 / TX38	Contrats de prestations de services	30 000,00
<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>

**Crédits supplémentaires :**

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 617 / ET38	Etudes et recherches	63 000,00	
011 / 617 / ET28	Etudes et recherches	12 000,00	
<b>Total</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
74 / 74718 / ET38	Autres	45 000,00	
74 / 7472 / ET38	Régions	18 000,00	
74 / 7472 / ET28	Régions	1 500,00	
74 / 74888 / ET28	Autres	10 500,00	
<b>Total</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>

**Discussions :** Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

**PERSONNEL**

**Point 7 : Suppression poste rédacteur principal 1ère classe – actualisation du tableau des effectifs du personnel**

Le Président rappelle la nomination d'un agent par voie de promotion interne au grade d'attaché territorial au 1<sup>er</sup>/03/2023. En conséquence, il propose de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à TC 35/35<sup>ème</sup> devenu vacant. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en date du 17/04/2023.

Le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs du personnel, comme suit :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
<b>Administrative</b>	Attaché territorial	1	1	35
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	23,50
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	28
<b>Technique</b>	Ingénieur principal territorial	2	2	35
<b>Technique</b>	Ingénieur territorial /Chargé de mission PAPI (emploi permanent)	2	2	35
<b>Technique</b>	Chargé de mission PGRE (CDI – emploi permanent)	1	1	35

<b>Technique</b>	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Technicien territorial	1	1	35
<b>Technique</b>	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1	4
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	2	35
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial	2	1	35
	<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	

**Discussions** : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point 8 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission contrat de rivière**

Le Président annonce le départ du directeur, M. SOHIER Laury, suite à son acceptation sur le poste de direction de l'EPTB Vistre-Vistrenque. Cette mutation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. M. TRICHOT souligne le travail de qualité réalisé par M. SOHIER au cours de ces 8 années au sein du syndicat. Il le remercie pour ses compétences qu'il a su mettre à profit pour la structure en tant que directeur mais également en tant que technicien et manager.

Il explique que la procédure de recrutement a été lancée pour permettre le remplacement de M. SOHIER. Le délai de dépôt des candidatures était fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2023 dernier. L'actuelle chargée de mission contrat de rivière a candidaté au poste de direction. Le jury de recrutement s'est réuni le 3 juillet dernier et a décidé de donner une suite favorable à la candidature de Mme CLAVEL. Mme CLAVEL Maud prendra ainsi ses fonctions de directrice au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Monsieur TRICHOT lui assure toute sa confiance.

Face à la vacance de poste de chargé de mission contrat de rivière, le Président indique qu'il est nécessaire de recruter. Le poste étant créé, il s'agit d'actualiser les missions du futur chargé de mission contrat de rivière et de procéder à un recrutement.

A cet effet, il explique que deux scénarios sont envisagés :

- 1 Un recrutement immédiat « poste pour poste »** pour assurer la continuité des missions (mise en œuvre contrat de rivière, qualité, communication) financées par l'Agence de l'Eau à 50%. Ces missions se répartiront comme suit :

### **Missions contrat de rivière**

- Suivi de la mise en œuvre 2<sup>ème</sup> phase du contrat de rivière sur l'ensemble du périmètre d'intervention d'ABCèze,
- Appui aux collectivités pour le montage et la conduite de projets,
- Réalisation du bilan du contrat de rivière 2019-2024 et de bilans annuels.
- Elaboration de cahier des charges et de suivi de l'évaluation du contrat de rivière 2019-2024,
- Selon les résultats de l'évaluation, élaboration d'un nouveau contrat (contrat de rivière ou de projets) et d'un dispositif de suivi évaluation adaptée ;
- Concertation avec les maîtres d'ouvrages et les membres de la CLE,
- Programmation, préparation et mise en œuvre de projets en maîtrise d'ouvrage,

### **Mission qualité**

- Suivi de la thématique qualité au sein d'ABCèze,
- Suivi d'études spécifiques et ponctuelles sur la qualité des cours d'eau,
- Suivi de l'évaluation de la qualité des masses d'eau,
- Participation aux comités de pilotage et réunions départementales.
- Suivi et analyse des données produites par d'autres maîtres d'ouvrages (qualité baignade ARS, suivi qualité CD30 ...)
- Suivi des projets des autres maîtres d'ouvrages (assainissement, pollutions diffuses)

- Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur la protection et la sauvegarde des nappes souterraines.

#### **Communication**

- Participation aux actions d'animation, de sensibilisation, d'information et de communication.

#### **Autres**

- Elaboration DCE, consultation et suivi technique des marchés,
- Participation aux comités de rivières et réunions du Syndicat,
- Entretien des relations étroites avec les élus et services des collectivités membres et des partenaires,
- Rédaction de rapport annuel d'activités liées aux missions assurées.

*Annexe 4 : Fiche de poste*

- 2 Un recrutement plus tardif** sur la base d'une fiche de poste adaptée aux besoins actuels et à la nouvelle organisation des services. Ce poste permettrait d'intégrer une composante communication plus importante. Une fiche de poste serait proposée en bureau puis en comité syndical.

**Discussions :** Après cette présentation, les élus engagent le débat :

L'ensemble des délégués remercie M. SOHIER, pour la qualité de son travail réalisé, sa technicité et sa disponibilité auprès des communes.

Mme GRAZIANO-BAYLE et M. REYDON complètent l'intervention du Président en précisant que M. SOHIER a su être à la hauteur d'un tel poste et félicite Mme CLAVEL pour ses nouvelles fonctions. Ils soulignent qu'elle mérite amplement ce poste du fait de son expérience, sa connaissance du territoire et de ses compétences.

Concernant le recrutement du nouveau chargé de mission contrat de rivière, M. TRICHOT propose de partir sur la deuxième proposition afin de se laisser le temps de la réflexion sur le profil du poste. Il propose que bureau engage une réflexion lors de leur prochaine réunion de façon à le présenter au comité syndical de septembre prochain.

M. REYDON souligne que l'organisation actuelle permet à l'équipe de bien fonctionner. Pour lui, la charge de travail existe sur le poste en question. Trop tarder à recruter pourrait nuire à la bonne marche de l'équipe. Mme CLAVEL ne pourra pas assurer les deux postes simultanément. Pour les prochains recrutements à venir, il souhaite qu'une répartition homogène des tâches techniques et de communication soit respectée dans l'équipe pour un fonctionnement optimal.

M. RIEU déclare, qu'en contrepartie, lorsqu'il y a des changements, cela engage une réflexion sur la nouvelle organisation dans une équipe, pouvant peut-être apporter un peu de souplesse dans le management.

M. REYDON demande l'impact sur le financement du poste pour le cas où l'intitulé du poste du chargé de mission contrat de rivière et le contenu des missions seraient modifiés.

M. TRICHOT précise que le taux d'aide risque de diminuer si l'on intègre des missions complémentaires de communication.

M. SOHIER intervient pour expliquer le fonctionnement actuel de l'équipe quant à la charge de travail que génère la partie communication. Il indique qu'elle est plus importante qu'il n'y paraît. Les agents n'étant pas des spécialistes y consacrent un certain temps avec un résultat correct. Il précise que le temps qu'ils y consacrent est forcément au détriment d'autres actions. Cependant le rapport coût/efficacité fonctionne. Il cite comme exemple Les Gardons qui ont fait le choix de recruter une personne dédiée à 100 % et spécialiste en communication. Ce choix représente pour cette structure 100 % d'autofinancement soit 50 000 €/an. Il souligne que c'est un choix politique qui permet de ne pas prendre cette mission de communication sur celles des agents. En effet, les techniciens ont quant à eux des missions techniques financées par l'Agence de l'Eau. Pour lui, une alternative est possible, en faisant un poste mixte : former un technicien à la communication tout en gardant une partie de missions techniques. Cette solution permettrait de ne pas perdre trop de financements.

M. CLEMENTE suggère de faire un audit afin d'obtenir la meilleure stratégie pour mieux communiquer. Suite à un audit réalisé sur sa commune, l'organisation de la communication a été optimisée Elle s'est avérée très

efficace tout en gagnant beaucoup de temps. Pour lui, il n'est pas nécessaire de se précipiter afin d'étudier toutes les solutions qui peuvent être une aide à la décision.

M. BAMELLE souligne l'importance d'avoir une personne qui soit imprégnée de l'identité, de la culture du syndicat. Il propose qu'un technicien d'ABCèze soit formé et possèdera ainsi les connaissances techniques pour être crédible dans la communication du syndicat.

Maud Clavel ajoute que quelle que soit la solution choisie il y aura toujours, un minimum de communication sur chaque poste technique des chargés de mission/techniciens.

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôt le débat et reporte ce point à l'ordre du jour du comité du mercredi 27 septembre prochain à 18h00.

## PERSONNEL

### Point 9 : Plan de formation 2023

---

Le Président présente à l'assemblée délibérante le plan de formation, préalablement transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale.

M. TRICHOT précise que l'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit en effet :

- assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents ;
- prévoir les actions retenues au titre du compte personnel de formation (CPF) ;
- prendre en compte les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement ;
- les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que le bilan de compétence, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Il indique que le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité territoriale pour laquelle il peut être :

- un levier de développement des compétences internes ;
- un outil de dialogue social.

Enfin, il précise que les coûts de formation seront pris en charge par le syndicat mixte ABCèze lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du Centre national de la fonction publique territoriale (CNPTF).

Il conclut en précisant que le comité technique a rendu un avis favorable sur le projet de Plan de formation des agents du syndicat mixte ABCèze pour l'année 2023 au cours de sa séance du 22 Juin 2023.

**Le Président propose de valider le plan de formation pour l'année 2023.**

**Discussions :** Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

**Adopté à l'unanimité.**

## ACTIONS

### Point 10 : Concertation eau et changement climatique

---

Le Président rappelle que le Syndicat lance une grande concertation sur l'adaptation des usages de l'eau au changement climatique dès cet été intitulée « préservons notre eau, on s'y met tous ? », cette démarche a pour objectifs de :

- Rechercher des solutions d'adaptation au manque d'eau, spécifiques à chaque usager,
- Sensibiliser les habitants et les touristes aux conséquences du changement climatique sur

- notre territoire et à la nécessité d'économiser l'eau,
- Permettre aux habitants d'acquérir du matériel hydro-économe à prix réduit et de s'exprimer sur leur usage de l'eau.

La démarche se déroulera en 3 phases :

- La première porte sur les conséquences, déjà visibles, du changement climatique sur la ressource en eau et leurs impacts sur les différents usagers,
- La deuxième phase permettra aux acteurs de l'eau de projeter leur usage dans le futur,
- La dernière phase engagera une réflexion sur des solutions d'adaptation propres à chacun des usagers.

Cette opération va se dérouler sur deux ans sur le bassin versant de la Cèze et ses affluents. Ce travail, mené collectivement, débouchera sur des actions qui pourront être intégrées au futur plan d'action sur la ressource en eau qu'élaborera le syndicat en 2025.

Il précise que des ateliers de travail avec tous les usagers de l'eau ont été et sont mis en place depuis juin 2023, pour être au plus près de chaque usager.

Ils se dérouleront par secteur géographique : Basse Vallée, Moyenne Vallée et Haute vallée. Et sur chacun de ces secteurs géographiques, des ateliers se tiendront par usage (Tourisme, loisir milieu naturel / Urbanisme et industrie / Agriculture).

**Discussions** : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Au vu de la situation actuelle des cours d'eau et après avis du Comité de Rivière, le Président propose de solliciter Mme la Préfète sur le passage en « vigilance » du territoire, en lieu et place de « Alerte ». Il indique que la vigilance est plus de la réalité.

Mme Clavel précise que le prochain comité Sécheresse est programmé au 20/07/2023.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Président annonce avoir rencontré la Vice-Présidente du CD30 en charge du barrage de Sénéchas. Au cours de l'entretien, il a été évoqué de solliciter Mme la Préfète du Gard pour déplacer la date de fermeture des vannes du barrage, d'un mois, soit au 1er avril. De plus, il informe les délégués qu'une étude socio-économique, financée par le Département sera menée afin d'établir un bilan entre la ressource en eau et les besoins de prélèvement en eau (agriculture, eau potable, industrie et milieu naturel), ceci afin de caractériser la pression exercée actuellement sur le milieu et de déterminer les volumes prélevables à l'avenir.

M. DUMAS précise qu'une étude identique a eu lieu il y a environ 12 ans. Cette nouvelle étude risque d'amplifier le mécontentement des agriculteurs. M. DUMAS fait remonter la frustration de certains d'entre eux vis-à-vis des élus, du Département, des décideurs, car les recommandations des études ne sont pas suivies de faits.

Concernant la date de fermeture des vannes, il estime qu'il s'agit plutôt d'un problème de responsabilités. Les Préfets précédents n'ont jamais osé intervenir à ce sujet. Madame la Préfète est la seule à avoir avancé la date de fermeture des vannes lors du dernier comité sécheresse. Il souligne tout de même le décalage entre le délai écoulé entre la date annoncée par Mme la Préfète et l'ouverture effective des vannes du barrage soit 10 jours plus tard. Pour lui, certaines personnes ne veulent pas prendre de responsabilité. De plus, il souhaite savoir qui en a la gestion.

M. SOHIER confirme que ces responsabilités sont clarifiées dans une convention entre ABCèze et le Département. Il y est spécifié que le Département gère l'ouvrage pour tout ce qui est Gemapi et hors Gemapi (soutien d'étiage). Tout ce qui est « Gemapi », est sous le contrôle d'AB Cèze, avec de ce fait, des obligations d'AB Cèze lui définissant des stratégies de protection de biens et des personnes. La convention précise par ailleurs une communication renforcée entre le Département et AB Cèze, pour tout ce qui est étude, surveillance, et suivi d'ouvrages.

M. DUMAS demande à M. SOHIER de lui transmettre la convention.

M. VIGOUROUX précise que le Département n'a aucune obligation sur le barrage, que la responsabilité peut être modifiée d'un moment à l'autre et retomber à tout moment sur le syndicat.

M. SOHIER précise que dans cette convention, le Département est engagé pour 5 ans.

M. BALMELLE confirme la colère et la tension des agriculteurs constatées lors des tables rondes.

Le Président développe l'idée de cette nouvelle étude, certes coûteuse mais qui permettra une vraie analyse socio-économique.

M. SOHIER explique que la conclusion de cette étude devrait ouvrir la possibilité de fermer le barrage dès le 1er avril. L'idée est de ne pas passer par un dossier d'autorisation qui durerait 2 ou 3 ans, pour modifier le règlement d'eau mais de déroger au règlement actuel par une décision préfectorale, en fonction de l'état de la ressource de l'année. Elle répondra rapidement aux besoins et permettra d'aller plus en profondeur sur une solution plus adaptée. Il précise qu'aujourd'hui, au 1er avril, remplir le barrage est incertain.

M. DUMAS conseille d'avoir plus de flexibilité sur cette date de fermeture car la technologie permet une maîtrise de la météo à 15 jours. Il suggère d'anticiper la fermeture au 1er janvier.

M. SOHIER rappelle que la date du 1er avril émane d'études antérieures et tient compte d'un niveau de sécurité de l'ouvrage.

M. SOHIER rappelle que le barrage est un ouvrage passif.

M. DUMAS conclut que la décision courageuse prise cette année par Mme la Préfète a été saluée par les agriculteurs et qu'ils y ont vu une lueur d'espoir.

M. TRICHOT mentionne qu'une étude argumentée donnera aux décideurs les arguments suffisants pour modifier certains éléments de gestion du barrage.

Pour clore la séance, M. TRICHOT informe que les concertations sur le changement ont débuté en juin. Elles se termineront au printemps 2024. Il regrette une faible participation mais se satisfait cependant qu'elles soient représentatives de la population. Il souligne la qualité des échanges.

Les premières opérations retenues sont l'aide à l'achat de matériel hydro-économe à prix réduit.

M. SOHIER mentionne que l'enquête est également en ligne et demande aux élus de la diffuser auprès de leurs réseaux, administrés, de façon à avoir un maximum de retour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h25

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Vice-président

REYDON Michel

